



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/67
S/1998/122
13 février 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
CONSÉQUENCES DE L'OCCUPATION DU KOWEÏT
PAR L'IRAQ ET DE L'AGRESSION
IRAQUIENNE CONTRE LE KOWEÏT
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE
PRÉVENTION DE LA DÉSINTÉGRATION DES ÉTATS

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 12 février 1998, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent d'El Salvador
auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe des pays d'Amérique centrale et de la République dominicaine, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué commun publié par les Ministres des affaires étrangères du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et de la République dominicaine à San José, le 10 février 1998, au sujet de la menace contre la paix et la sécurité internationales que constitue le refus du Gouvernement iraquien d'autoriser la Commission spéciale des Nations Unies à inspecter tous les lieux que lui désigne son mandat.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït" et "Maintien de la sécurité internationale - prévention de la désintégration des États", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ricardo G. CASTANEDA

ANNEXE

Communiqué commun

Les Ministres des affaires étrangères du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et de la République dominicaine, réunis à l'occasion de la quatorzième Conférence ministérielle du dialogue politique et de la coopération économique entre l'Union européenne et les États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale, qui s'est tenue à San José le 10 février 1998, ont décidé de publier le communiqué commun suivant :

1. Les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine partagent les préoccupations de la communauté internationale face à l'aggravation de la situation en Iraq, qui constitue une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales.
2. Les Ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale et de la République dominicaine, face à ce problème, demandent instamment au Gouvernement iraquien de respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, d'autoriser la Commission spéciale des Nations Unies (CSNU) à reprendre l'inspection de tous les lieux visés par son mandat.
3. Les Ministres réaffirment qu'ils sont convaincus qu'il faut accomplir tous les efforts diplomatiques et explorer toutes les voies possibles pour parvenir à une solution pacifique. Ces efforts doivent comprendre l'exercice des bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte de l'Organisation.
